



Désistement nouveau locataire pendant période de préavis

Par Danjoub64

Bonjour. Voila notre situation:

Nous avons trouvé un nouvel appartement plus adéquat a notre famille car il nous manquait une chambre dans notre ancien logement. Nous avons donc entamer la procédure normal pour prendre congé de notre logement avec courrier AR pour lancer le préavis (AR en date du 13/09/2014).

Nous nous sommes mis d'accord avec les propriétaires du nouveau logement de nous le garder de côté le temps de trouver quelqu'un pour reprendre notre ancien logement histoire de ne pas avoir à payer 2 loyers en même temps.

Le 26/09 nous avons eu une visite d'une dame très intéressée de prendre l'appartement et nous fait comprendre qu'elle souhaiterait emménager le we du 05/10 ce qui nous laisse peu de temps pour déménager.

Elle monte son dossier qu'elle envoie au propriétaire et le dossier est accepté le 28/09. Je recois un mail du propriétaire me disant la bonne nouvelle et que je dois donc quitter l'appartement le 04/10 afin de faire l'état des lieux de sortie le 05/10 en même temps que l'état des lieux d'entrée du nouveau locataire. Pour le coup nous signons le bail le 29/09 du nouvel appartement afin de faire le déménagement au plus vite. Cependant peu de temps après avoir signer le bail notre ancien propriétaire nous appelle pour nous dire qud la dame se désiste et ne prend plus l'appartement et que du coup nous devons continuer de payer le préavis complet jusqu'au 13/12 sauf s'il trouve quelqu'un avant.

Ma question est la suivante : vu que nous svons eu un accord ecrit par mail de notre propriétaire pour nous décharger de la location le 04/10 sommes-nous obligé de payer tout le préavis ou pas? Quelle solutions légal avons-nous pour ne pas être obligé de payer 2 loyers simultanément ?